

10 NOV. 2020

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE
CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 OCTOBRE 2020**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal :	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	14
Date de la convocation :	8 octobre 2020

Objet de la délibération :

N° 1051

Enquête publique Société Atemax

L'an deux mille vingt et le vingt-sept octobre, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Benoit AGEORGES, Maire

Présents : Mmes et M. AGEORGES Benoit, RETAUX Annabelle, VANPOULLE Jean-Noël, CLEENEWERCK Marie, BLANQUART Corine, LANVIN Emmanuel, CAULIER Albert, REGOST Claude, MACREZ Christelle, CARON Patrice, PRUVOST Francis, MERLIER Christophe, CARON-THOREL Magali, GERMAIN Patrick

Absents représentés : Mme MESER Delphine par Mme BLANQUART Corine

Secrétaire de séance : M. VANPOULLE Jean-Noël

La société ATEMAX France est spécialisée dans la collecte et la transformation des sous-produits animaux (ce sont les cadavres entiers ou parties d'animaux, les produits d'origine animale ou d'autres produits obtenus à partir d'animaux, qui ne sont pas destinés à la consommation humaine). Liée à la valorisation de la biomasse animale non consommée par l'Homme, elle est au cœur des enjeux du développement durable :

- En collectant et traitant des matières animales à risque pour garantir la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire humaine
- En évitant que ces matières ne polluent la nature par leur décomposition
- En les transformant après traitement, en graisses et farines animales, donnant ainsi une nouvelle vie et redevenir des matières premières pour des usages énergétiques (biocombustibles) et agronomiques (engrais).

La société ATEMAX France a déposé en Préfecture, un dossier d'enregistrement soumis à consultation du public. L'arrêté préfectoral du 18 septembre 2020, a fixé la période de consultation du 12 octobre 2020 au 12 novembre 2020 inclusivement et demande que le conseil municipal de la commune donne son avis sur cette demande.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

Le Maire,



Benoit AGEORGES

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

10 NOV. 2020